

**Double mandat et obligation de confidentialité
en milieu correctionnel canadien :
le point de vue des intervenants professionnels**

Manon Jendly

Boursière post-doctorale du CICC
(Janvier à décembre 2006)

Elle a obtenu son Ph.D. à la Faculté de droit, Université de Neuchâtel, Suisse.
Elle est supervisée par Marion Vacheret.

1. Projet postdoctoral

L'organisation, le fonctionnement et les impératifs de l'institution carcérale sont autant de paramètres difficilement compatibles avec le respect d'une obligation de secret professionnel érigée dans l'intérêt des individus, même incarcérés. Par exemple, ici plus encore que dans d'autres contextes institutionnels, les relations supposées seulement bilatérales - telles que les relations soignant-patient -, fondées sur la confidentialité, la confiance et le consentement de l'intéressé, se voient profondément questionnées. Dans le même sens, l'«avènement de la société du risque» contraint les intervenants professionnels à se concentrer davantage sur la prévention de la récidive des délinquants. Dans ce cadre, ils sont appelés à recourir à des instruments d'évaluation, de (pré)sélection et de classement des détenus qui interrogent directement certains fondements de leur pratique professionnelle et soulignent en filigrane la dualité de leurs missions. Il s'avère dès lors complexe de déceler les contours de l'intervention en milieu fermé, diligenté par un objectif de sécurité publique et au sein duquel les rapports de force sont nombreux, la hiérarchie stricte et l'équilibre entre détenus et détenants toujours précaire.

Cette recherche s'inscrit dans le prolongement d'une étude doctorale menée en Suisse et ouvre des perspectives comparatistes. La place réservée aux obligations de confidentialité des professionnels intervenant en milieu correctionnel canadien diffère foncièrement de celle qui leur est accordée dans les établissements pénitentiaires helvétiques. En effet, le modèle suisse d'exécution des sanctions favorise l'opacité en laissant aux praticiens une large marge de manœuvre en la matière. Le modèle canadien en revanche, extrêmement circonscrit et standardisé, privilégie la transparence et leur impose de recourir à des critères d'évaluation ne leur laissant guère de latitude quant au respect de leur obligation de secret. Dans ces conditions, il est difficile de cerner la véritable nature du rôle assigné aux intervenants professionnels. Est-ce le mandat d'accompagnement à la (ré)insertion des condamnés *ou* celui de la gestion des risques qu'ils représentent qui doit primer ? Les intervenants professionnels oscillent-ils constamment entre ces deux pôles ? Dans l'affirmative, comment parviennent-ils à assumer la coexistence des missions (apparemment) opposées qui leur sont attribuées ? Cette problématique offre

une nouvelle porte d'analyse de la privation pénale de liberté. Elle jette un éclairage particulier sur les antagonismes du milieu et révèle avec acuité les tensions entre les différents buts poursuivis par l'institution carcérale.

L'objectif général de ce projet consiste donc à décrire et analyser l'intervention professionnelle en milieu carcéral à la lumière du sens que donnent le personnel infirmier, les psychologues et les agents de libération conditionnelle aux missions et obligations de confidentialité qui leur incombent. Il a pour objectifs spécifiques d(e) :

- a) Déceler le sens que les professionnels accordent au double mandat - évaluation et prédiction du risque et aide à la réinsertion - qui leur est assigné et à l'obligation de secret à laquelle ils sont tenus ;
- b) Déterminer les ressources en informations dont disposent les professionnels sur les détenus dont ils ont la charge, respectivement leurs besoins en la matière ainsi que les voies de circulation, formelles et informelles, de ces informations ;
- c) Analyser dans quelle mesure des pratiques correctionnelles fondées sur l'évaluation des risques et la prédiction de la récidive influent sur le cours des interventions des professionnels, et en particulier sur la façon dont ils appréhendent leurs missions et leur obligation de confidentialité.

Cette recherche adopte une approche qualitative. Elle se fonde sur plusieurs entretiens semi-directifs menés auprès des intervenants professionnels concernés dans trois pénitenciers fédéraux de la province du Québec. Elle repose également sur un dépouillement rigoureux des Directives et Instructions permanentes du Commissaire du Service correctionnel du Canada, qui définissent la politique correctionnelle. Elle découle enfin d'une étude approfondie du Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces, dont se dégage la philosophie d'intervention actuellement privilégiée auprès des délinquants.

2. Projet Initiatives Développement de la Recherche (IDR) : *Le traitement des détenus dans les services correctionnels canadiens. Analyse critique de l'état de la situation.*

Durant ce premier semestre 2006, j'ai participé aux travaux consacrés la réalisation du projet IDR, dont Marion VACHERET est la chercheuse principale et Serge BROCHU et Denis LAFORTUNE les chercheurs associés. Cette recherche a pour objectif de confronter le modèle canadien de prise en charge des personnes incarcérées à celui adopté dans plusieurs Etats européens avec lesquels le Canada entretient des similitudes socio-politiques, dont la Suisse.

3. Équipe de recherche sur la pénalité (ÉREP)

Au cours des six premiers mois de mon stage, j'ai également participé aux séminaires de réflexion de l'Équipe de recherche sur la pénalité (anciennement unité « Politiques et pratiques pénales ») du CICC et collaboré à l'élaboration du cadre théorique entourant l'organisation du colloque international prévu pour décembre 2007.

Publications

Monographie

Jendly, M. (2005). *La coexistence des secrets en exécution de peine privative de liberté. Vers un modèle de partage des informations confidentielles en milieu carcéral*, Thèse en droit, Université de Neuchâtel. Publication électronique sur le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale.

http://doc.rero.ch/lm.php?url=1000,40,4,20060220082700-LH/1_these_JendlyM.pdf

Livres

TAK PETER J. P./JENDLY, M. (sous presse), *L'exécution des sanctions privatives de liberté et les impératifs de la sécurité/The implementation of prison sentences and aspects of security*, Proceedings of the Colloquium of the International Penal and Penitentiary Foundation, Budapest, Hungary, 16-19 February 2006.

Articles

Jendly, M. (soumis), Le secret médical du médecin pénitentiaire en droit pénal suisse, *Revue pénitentiaire et de droit pénal*.

Jendly, M. (accepté), Le secret de fonction et le secret médical incarcérés : proposition d'un modèle de partage des informations confidentielles en exécution de peine privative de liberté, *Revue pénale suisse*.

Jendly, M. (accepté), La protection des données dans les établissements pénitentiaires du Concordat romand sur l'exécution des sanctions : un régime hors la loi ? *Revue suisse de droit de la santé*.

Jendly, M. (2006). Le secret "incarcéré" : jeu de savoirs et enjeu de pouvoirs entre les différents intervenants pénitentiaires, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, vol. LIX, 2, pp. 195-214.

Jendly, M. (2006). Recension de l'ouvrage « *La criminologie* », par CUSSON M. (4e éd., Paris, Hachette, 2005), in *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, publication électronique. <http://www.ccja-acjp.ca/fr/rccr100/rccr138.html>

Chapitres de livres

Bacher, J.L., Jendly, M. (accepté), *Le juge d'application des peines : la lente émergence d'une institution*, in Zen-Ruffinen, P. (éd.), Mélanges en l'honneur du Professeur Pierre-Henri Bolle.

Jendly, M., Brossard, R. (2005). *Application des principes de l'art. 75 du CPS révisé au sein des établissements de détention*, Compte-rendu de l'atelier n°3 des 4èmes Journées pénitentiaires de Fribourg. In De Sinner, P., Queloz, N., Riklin, F., Senn, A., Brossard R. (éd.), *Der individuelle Vollzugsplan/Le plan individuel d'exécution des sanctions*, Berne, Stämpfli, Coll. Criminalité, Justice et Sanctions, pp. 183-186.

Jendly, M., Klopp A.-M. (2005). *Quel doit être le rôle du surveillant dans l'élaboration du plan d'exécution des sanctions ?* Compte-rendu de l'atelier n°7 des 4èmes Journées pénitentiaires de Fribourg. In De Sinner, P., Queloz, N., Riklin, F., Senn, A., Brossard R. (éd.), *Der individuelle Vollzugsplan, Le plan individuel d'exécution des sanctions*, Berne, Stämpfli, Coll. Criminalité, Justice et Sanctions, pp. 243-256.

Communications

Jendly, M. (2006). *Transparence versus opacité. La question de l'(in)observation des obligations de confidentialité en milieu carcéral suisse et canadien*. 10^e Colloque de l'Association internationale des criminologues de langue française (AICLF), Université de Galatasaray à Istanbul, 22 mai.

Jendly, M. (2005). *Secret médical et crise identitaire du médecin pénitentiaire*. 73^e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), Université du Québec à Chicoutimi, colloque-atelier « Pénalité contemporaine et exécution des peines », 12 mai.

Jendly, M. (2005). *Le secret médical du médecin pénitentiaire : une boîte de Pandore ?* Centre international de criminologie comparée (CICC)/École de criminologie de l'Université de Montréal, 19 avril.